



PROCÈS-VERBAL N°4

Réunion du : vendredi 06 décembre 2024 en téléconférence

Présents : MM. Jean-Pierre DA PONTE – Walter DE NARDIN - Claude FLAGET - Michel GENDRON (Président) - Michel GOTTÉ - Didier GUILLIER - Marc HAENEL (réfèrent éclairage) - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Excusés : MM. Guy ANDRE - Jean-Luc EVRARD - Maurice GAY.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 10/01/2025

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard le 06/01/2025

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES

Réfèrent Eclairage :

Marc HAENEL (mail : haenel.marc@alsacefoot.fr – Portable : 06.84.82.39.20)

Réfèrents Sols Sportifs :

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

VAUCOULEURS - GYMNASE DU COLLEGE - COMPLEXE SPORTIF - NNI 555339901

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 25/11/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 25/11/2024

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 06/06/2025.

VOID VACON - SALLE JEAN LOUIS GILBERT - NNI 555739901

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 25/11/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 25/11/2024
- PV CDS en date du 04/04/2024

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 06/06/2025.

COMMERCY - COMPLEXE SPORTIF LES TILLEULS - NNI 551229901

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 25/11/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires
- PV CDS en date du 29/10/2021

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 06/06/2025.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

552450102 - HEUDICOURT SOUS LES COTES - STADE MADINE 2

Cette installation est classée T7 SYN jusqu'au 06/12/2032.

La Commission reprend la demande d'Avis Préalable du 16/09/2024 complétée par le courrier du 11/12/2024 du Président du Syndicat mixte d'aménagement du lac de Madine.

Elle constate que :

- le terrain en gazon synthétique, objet de la demande d'avis préalable de septembre a été réalisé. Il est conforme au niveau T3 (visite de contrôle effectuée par M. Jean-Luc EVRARD, membre de la CRTIS).
- Le courrier du 11/12/2024 confirme les intentions de réaliser un bâtiment vestiaires conforme au niveau T3 (joueurs, arbitres, délégués) et une liaison sécurisée entre les vestiaires et l'aire de jeu.

Elle attire l'attention sur le point suivant :

- **Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 5 ans pour les niveaux T3 SYN, à la date anniversaire de cette mise en service.**
- **Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement.**

La CRTIS propose un avis préalable favorable pour un niveau T3 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T3 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021 et transmet à la CFTIS pour décision.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BOULAY - STADE FUTSAL EXTERIEUR - NNI 570979902

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 3 en date du 04/11/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 04/11/2024

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en Futsal 3 jusqu'au 06/06/2025.

COUME - Stade Municipal N°2 - NNI 571540102

C'est une création

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en FOOT A8 SYN en date du 04/11/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 04/11/2024.
- Plan de l'aire de jeu.

Elle prononce le classement de l'installation en FOOT A8 SYN jusqu'au 06/12/2034.

1.2 Confirmation de classement

HAYANGE - STADE ARMAND MULLER - NNI 573060401

Cette installation était classée T6 SYN jusqu'au 20/08/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 24/10/2024 date de mise à disposition : 20/08/2014).

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 24/10/2024
- tests in situ en date du 12/11/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 SYN jusqu'au 20/08/2034.

HELLERING LES FENETRANGE - STADE MUNICIPAL - NNI 573100101

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 04/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 22/11/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 22/11/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 06/12/2034.

BITCHE - Stade Charles Wahl - NNI 570890101

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 14/01/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 18/10/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 18/10/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 06/12/2034.

MARANGE SILVANGE - STADE ROGER BERTHEL 2 - NNI 574430102

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 31/03/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 30/09/2024 (date de mise à disposition : 01/07/2024). Un avis préalable favorable a été délivré le 12/01/2024 pour un changement de revêtement.

Pièce fournie :

- Tests in situ en date du 22/10/2024

Elle constate que ces tests relèvent des défauts de planimétrie. Si cette situation ne remet pas en cause, pour l'instant, la pratique du football et la sécurité des acteurs du jeu, elle révèle un défaut de mise en œuvre regrettable pour un équipement neuf et laisse le maître d'ouvrage juge des recours éventuels à engager.

Elle confirme le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/07/2034.

VOLMUNSTER - STADE DE LA SCHWALB - NNI 577320101

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 04/12/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 23/11/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 23/11/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 06/12/2034.

THIONVILLE - STADE DE GUENTRANGE 3 - NNI 576720103

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 30/10/2024.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN et des documents transmis (date de mise à disposition : 20/07/2010).

Par conséquent, elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 20/07/2030.

ST JEAN ROHRBACH - STADE DE BRUHL - NNI 576150101

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 28/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 01/12/2023.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 01/12/2023.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 01/12/2033.

1.3 Changement de niveau de classement

COUME - STADE MUNICIPAL - NNI 571540101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 12/04/2032.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T5 PN en date du 04/11/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 04/11/2024.
- AAC en date du 07/11/2024
- Plans des vestiaires et de l'aire de jeu.

Elle constate que l'aire de jeu mesure 100x65m au lieu de 105x68m (Art. 3.2.1)

Elle maintient le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 12/04/2032.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

FAMECK – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 572060102

L'installation est classée en T5 SYN jusqu'au 02/12/2029.

Reçu tests in situ, en date du 24/10/2024.

Remerciements.

FONTOY - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 572260102

L'installation était classée en T4 SYN jusqu'au 20/08/2024.

Reçu courrier de la mairie en date du 19/12/2024 concernant les mesures de sécurité mises en œuvre dans le périmètre de l'installation.

Remerciements.

HAYANGE - COMPLEXE SPORTIF JUAN RODRIGUEZ PRIETO – NNI 573060201

L'installation est classée en T5 SYN jusqu'au 26/11/2029.

Reçu tests in situ, en date du 12/11/2024.

Remerciements.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

MORHANGE - STADE GEORGES FLUGEL 2 - NNI 574830102

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 14/10/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 19/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 145Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,46

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,65

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 06/12/2026.

BOULAY - STADE CHARLES MULLER 1 - NNI 570970101

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 15/11/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 04/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 147 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,65

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 06/12/2026.

BOULAY - COMPLEXE SPORTIF ISA. WENDLING - NNI 570970201

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 15/11/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 04/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 132 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,65

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 06/12/2026.

2.3 Avis préalable

FAREBERSVILLER - STADE DU CHÂTEAU D' EAU - NNI 572070101

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 16/12/2021.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 (LED) en date du 04/11/2024 et de l'étude d'éclairage en date du 16/01/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 195 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,69

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 06/12/2028.

2.4 Changement de niveau de classement

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ST MICHEL SUR MEURTHE - Salle Polyvalente Intercommunale - NNI 884289901

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 28/11/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 28/11/2024
- PV CDS en date du 20/01/2022
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 06/06/2025.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

GOLBEY - STADE DE LA HAIE LE DOYEN 3 – NNI 882090103

L'installation est classée en T4 SYN jusqu'au 28/08/2033.

Reçu tests in situ, en date du 29/11/2024.

Remerciements

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

EPINAL - STADE DE LA COLOMBIÈRE N° 1 - NNI 881600101

L'éclairage est classé en E4 jusqu'au 14/12/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 20/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 354Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,71

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,85

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E4 jusqu'au 06/12/2025.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

HOUEMONT - COMPLEXE SPORTIF DU MANCE - NNI 542659901

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 14/11/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 14/11/2024.

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 06/06/2025.

TUCQUEGNIEUX - gymnase Tucquegnieux - NNI 545369901

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 15/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 15/11/2024

Elle constate que :

- **Le matériel stocké à côté de l'aire de jeu, rend les espaces de dégagement non conformes.**
- **Des trous dans le parquet (emplacements des poteaux de filets) non protégés**
- **Les buts ne se trouvent pas l'un en face de l'autre**

Par conséquent, cette installation ne peut être classée.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.2 Confirmation de classement

VILLERS LA MONTAGNE - STADE GILBERT ZANTE1 - NNI 545750101

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 06/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 15/11/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 15/11/2024.
- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires
- AAC en date du 15/11/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Maintenir le filet de buts accroché au poteau et la barre transversale.
- La zone technique doit être tracée.

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).

Dans l'attente, elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 06/06/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

LAXOU - COMPLEXE SPORTIF GASTON LOZZIA 2 - NNI 543040102

L'installation était classée en T5 PN jusqu'au 06/09/2024.

Suite au rapport de Mr. SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 10/12/2024, la commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

BOULIGNY - Gymnase Lanvin Wallon - NNI 550639901

Cette installation était retirée du classement.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Futsal 4 en date du 15/11/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 15/11/2024

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 06/06/2025.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BLENOD LES PONT A MOUSSON - STADE DES FONDERIES 2 - NNI 540790102

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 26/11/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré le 09/02/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- Relevé de l'éclairage en date du 24/04/2024

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 150 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,45

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,71

La commission constate une valeur limite de l'éclairement moyen pour un niveau E6. Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 06/12/2028.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ROSIERES PRES TROYES - COMPLEXE SPORTIF HENRI TERRÉ 2 - NNI 103250302

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 02/12/2024 (date de mise à disposition : 30/06/2024).

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr. GUILLIER, membre de la CRTIS, en date du 02/12/2024
- photos du tunnel

Elle constate :

- **L'absence des tests in situ qui doivent être réalisés dans le délai de 6 mois qui suit la mise en service de l'équipement.**

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 30/06/2025.

1.2 Confirmation de classement

SALON - Stade Municipal - NNI 103650101

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 22/12/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 10/09/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr GUILLIER, membre de la CRTIS, en date du 10/09/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**
- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées. Retirer les écrous des poteaux.**

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 06/12/2034.

MOUSSEY - STADE MUNICIPAL - NNI 102600101

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 22/12/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 04/12/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 04/12/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 06/12/2034.

ROSIERES PRES TROYES - COMPLEXE SPORTIF HENRI TERRÉ 3 - NNI 103250303

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 04/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 12/04/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 12/04/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 06/12/2034.

SOULIGNY - STADE LOUIS HUTIN - NNI 103730101

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 07/07/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 27/02/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 27/02/2024

Elle constate les non-conformités suivantes :

- Les dimensions de l'aire de jeu sont de 98m au lieu de 100m.
- La main courante est à compléter.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T5 PN PROV. jusqu'au 30/06/2025.

ST PARRS LES VAUDES - STADE MUNICIPAL - NNI 103580101

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 04/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 26/03/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 26/03/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 26/03/2034.

ROSIERES PRES TROYES - COMPLEXE SPORTIF HENRI TERRÉ 4 - NNI 103250304

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 04/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 12/04/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 12/04/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 12/04/2034.

1.3 Changement de niveau de classement

ST GERMAIN - STADE MUNICIPAL - NNI 103400101

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 17/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 02/04/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 02/04/2024 et photos de la contre-visite.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 02/04/2034.

POUAN LES VALLEES - STADE MUNICIPAL - NNI 102990101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 22/12/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 05/09/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr GUILLIER, membre de la CRTIS, en date du 05/09/2024

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 06/12/2034.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BAR SUR SEINE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 100340102

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 (LED) en date du 26/11/2024 et de l'étude d'éclairage en date du 15/03/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 301 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,59

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E5 jusqu'au 06/12/2028.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

DIZY - STADE ANDRÉ CHARBONNIER - NNI 512100101

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 18/12/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 26/11/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Plan de l'aire de jeu

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 06/12/2034.

1.3 Changement de niveau de classement

PARGNY LES REIMS - STADE MUNICIPAL - NNI 514220101

L'installation était classée en T7 PN jusqu'au 15/02/2025.

Suite au mail de Mr. GAY, membre de la CRTIS, en date du 25/11/2024, la commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

DONTRIEN - STADE MUNICIPAL - NNI 512160101

L'installation était classée en T7 PN jusqu'au 01/09/2024.

Suite au courrier de la mairie, en date du 22/11/2024, la commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

CORMONTREUIL - STADE LES ENELLES - NNI 511720301

L'installation était classée en T7 PN jusqu'au 15/02/2024.

Suite au rapport de Mr. GAY, membre de la CRTIS, en date du 23/11/2024, la commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

STE MENEHOULD - STADE DE LA GRANGE AUX BOIS - NNI 515070301

L'installation était classée en T7 PN jusqu'au 31/08/2023.

Suite au mail de Mr. GAY, membre de la CRTIS, en date du 19/11/2024, la commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

ST ETIENNE AU TEMPLE - STADE MUNICIPAL - NNI 514760101

L'installation était classée en T6 PN jusqu'au 31/05/2022.

Suite au mail de Mr. GAY, membre de la CRTIS, en date du 23/11/2024, la commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

VANAULT LE CHATEL - STADE MUNICIPAL - NNI 515890101

L'installation était classée en T7 PN jusqu'au 27/08/2024.

Suite au mail de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 23/11/2024, la commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

ISLES SUR SUIPPE - STADE CLAUDE DAUPHINOT 2 - NNI 512990102

L'installation était classée en T7 PN jusqu'au 15/02/2025.

Suite au courrier de la mairie, en date du 20/11/224, la commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

ISLES SUR SUIPPE - STADE CLAUDE DAUPHINOT - NNI 512990101

L'installation était classée en T7 PN jusqu'au 15/02/2025.

Suite au courrier de la mairie, en date du 20/11/2024, la commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

ST REMY SUR BUSSY - STADE MUNICIPAL - NNI 515150101

L'installation était classée en T6 PN jusqu'au 30/12/2021.

Suite au mail de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 23/11/2024, la commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

SARRY - STADE MUNICIPAL - NNI 515250101

L'installation était classée en T5 PN jusqu'au 30/04/2022.

Suite au mail de Mr. GAY, membre de la CRTIS, en date du 27/11/2024, la commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

FAUX VESIGNEUL - STADE MUNICIPAL - NNI 512440101

L'installation était classée en T7 PN jusqu'au 06/03/2025.

Suite au courrier de la mairie, en date du 23/11/2024, la commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

LACHY - STADE MUNICIPAL - NNI 513130101

L'installation était classée en T7 PN jusqu'au 28/02/2022.

Suite au courrier de la mairie, en date du 12/07/2023, la commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

LA NEUVILLE AU PONT - STADE MUNICIPAL - NNI 513990101

L'installation était classée en T6 PN jusqu'au 07/11/2020.

Suite au mail de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 04/12/2024, la commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

SEZANNE - STADE DE LA FONTAINE DU VE 1 - NNI 515350202

L'installation était classée en T6 PN jusqu'au 31/10/2021.

Suite au mail de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 04/12/2024, la commission prononce le retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

RETRAITS DE CLASSEMENT

- CHALONS EN CHAMPAGNE - STADE DE LA BIDEE - NNI 511080301
- BOUZY - GYMNASSE RELAIS SPORT SANTE - NNI 510799901
- EPERNAY - STADE PAUL CHANDON 4 - NNI 512300104
- FAGNIERES - GYMNASSE LOUIS GRIGNON - NNI 512429901

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

REIMS - STADE EDMOND MICHELET - NNI 514540701

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 29/11/2024 pour un E6 (LED) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 20 m (2 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 166 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76
- GR à 45,2

- Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LANGRES - GYMNASSE DE LA BONNELLE - NNI 522699901

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 15/11/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- PV CDS en date du 25/06/2020

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 30/06/2025.

LANGRES - COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE BLANCHARD - NNI 522699902

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 3 en date du 15/11/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- Rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 15/11/2024
- PV CDS en date du 25/06/2020

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en Futsal 3 jusqu'au 30/06/2025.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ALTORF - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 670080101

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 17/02/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 20/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zones de sécurité ne respectant pas la distance minimum de 2,50m. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour lever cette non-conformité majeure.**

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**

Par conséquent, elle suspend le classement de cette installation.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

KOGENHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 672460102

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 02/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 13/02/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 13/02/2034.

MARLENHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 672820102

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T7 SYN en date du 13/11/2024 (date de mise à disposition : 06/11/2023).

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.
- Tests in situ, en date du 20/06/2023.
- Plan de l'aire de jeu.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle précise :

- Le public n'est pas admis dans l'enceinte grillagée.
- Les buts mobiles doivent être retirés de l'aire de jeu et dégagements lors des compétitions.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 SYN jusqu'au 06/11/2033.

HAGUENAU - PARC DES SPORTS 2 - NNI 671800102

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 09/10/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 14/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 06/12/2034.

ECKWERSHEIM - STADE DE LA FORÊT - NNI 671190101

Cette installation était en niveau travaux jusqu'au 29/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 04/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Zones de sécurité ne respectant pas la distance minimum de 2,50m. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour lever cette non-conformité majeure.
- La superficie des vestiaires des arbitres est de 2,2m² au lieu de 8m².
- Les bancs de touche présentent des parties dangereuses en plexiglas.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La main courante est à rétablir

Par conséquent, elle suspend le classement de cette installation.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

Elle note que les travaux de construction des nouveaux vestiaires sont en voie d'achèvement. Elle invite le propriétaire à faire une demande de confirmation de classement dès la réception des travaux.

RIEDELSTZ - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 674000101

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 08/10/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 04/11/2024.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 05/11/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 06/12/2034.

ILLKIRCH GRAFFENSTADEN - STADE DE LA SCHLOSSMATT - NNI 672180201

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 04/09/2024 (date de mise à disposition : 04/09/2004)

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 20/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr LEFEVRE, membre de la CDTIS, en date du 05/11/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 04/09/2034.

OHLUNGEN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 673590102

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 13/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 25/11/2024 (date de mise à disposition : 13/09/2014).

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**
- **Les filets de buts, côté champs, sont troués.**
- **Il manque sur un des bancs de touche un plexiglas.**

Elle constate :

- **Les blocs douches sont communs à deux vestiaires ce qui n'est pas conforme à l'art. 4.2 du règlement. les travaux sont en cours - photos à envoyer à l'issue des travaux**
- **L'absence des tests in situ qui doivent être réalisés dans le délai de 6 mois qui suit la mise en service de l'équipement.**

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 30/06/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

KOGENHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 672460101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 17/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 13/02/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zones de sécurité ne respectant pas la distance minimum de 2,50m. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour lever cette non-conformité majeure.**

Par conséquent, elle suspend le classement de cette installation.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.4 Avis préalable

GUEMAR - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 681130101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 31/12/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis réglementaire et des documents fournis pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation (105 x 68m).

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signé, en date du 28/11/2024.
- Lettre d'intention, en date du 28/11/2024. (début des travaux : mars 2025).
- Plans d'arrosage (arroseurs HUNTER : 8 sur l'aire de jeu, 10 en périphérie), de l'aire de jeu, des vestiaires.
- Fiche technique arroseurs.

Au regard des éléments transmis, la commission propose un avis préalable favorable à ce projet d'arrosage dans une installation de niveau T5.

WILWISHEIM - STADE MUNICIPAL - NNI 675340101

L'installation est classée T5 PN jusqu'au 15/09/2031.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un nouvel ensemble vestiaires.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signé, en date du 23/10/2024,
- Description du projet et planning des travaux (début des travaux : mars 2025),
- Plans des vestiaires.

Elle propose un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T5.

1.5 Affaires diverses

SCHILTIGHEIM- STADE DE L'AAR N°1- NNI 674470101

Cette installation est classée en niveau T3 PN jusqu'au 20/12/2024.

La Commission constate l'absence de suite donnée à l'éventualité d'un classement en niveau T2 PN. En conséquence, elle propose le classement en niveau T3 PN jusqu'au 20/06/2029 et transmet à la CFTIS pour décision.

STEINSELTZ - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 674790101

Cette installation était classée T3 PN jusqu'au 22/10/2022.

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 PN ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Elle constate les non-conformités suivantes :

- **Distance de sécurité inférieure à 2,50m à un point de corner. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour lever cette non-conformité majeure.**
- **Absence de local délégué.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 PN lorsque la non-conformité majeure sera levée.

Dans cette attente, elle suspend le classement et transmet à la CFTIS pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MARLENHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 672820102

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 (LED) en date du 13/11/2024. Etude d'éclairage en date du 19/09/2022.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 106 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,4

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

L'éclairage horizontal moyen à obtenir n'est pas conforme à la réglementation E6 (106<150).

Par conséquent, elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 06/12/2028.

BERNOLSHEIM - STADE INTERCOMMUNAL 1 - NNI 675100101

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 15/11/2024 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 22/04/2024. Un avis préalable favorable a été donné le 12/02/2021.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 179 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 06/12/2028.

2.2 Confirmation de classement

ILLKIRCH GRAFFENSTADEN - STADE DE LA SCHLOSSMATT - NNI 672180201

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 18/03/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 19/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 161Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,27

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,46

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 06/12/2026.

MULHOUSE - COMPLEXE SPORTIF DE LA DOLLER - NNI 682240401

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 15/11/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 26/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 213 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,27

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,46

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,27 au lieu de $\geq 0,4$ et le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,46 au lieu de $\geq 0,6$).

Par conséquent, elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 06/12/2026.

ERNOLSHEIM BRUCHE - PARC DES SPORTS 1 - NNI 671280101

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 17/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 19/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 138 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,66

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 06/12/2026.

PORTE DU RIED - STADE DE LA FORÊT 1 - NNI 681430101

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 17/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 (Iodures Métalliques) en date du 21/10/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 129 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 06/12/2026.

MARLENHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 672820101

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 17/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 13/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 210Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,64

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E5 jusqu'au 06/12/2026.

PFASTATT - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 682560101

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 30/05/2021.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 25/10/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 11/10/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 155 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 06/12/2028.

PHALSBOURG - STADE DAVID WEILL - NNI 575400101

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 17/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 15/10/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré le 09/02/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 175 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,50

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 06/12/2028.

RIEDELSTZ - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 674000101

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 27/11/2019.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 25/10/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 08/03/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 167Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,65

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 06/12/2028.

HAGUENAU - PARC DES SPORTS 5 - NNI 671800105

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 26/08/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 (LED) en date du 12/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 228 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,64

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 06/12/2028.

ALTORF - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 670080101

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/08/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 20/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 245Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,26

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,4

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,26 au lieu de $\geq 0,4$ et le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,4 au lieu de $\geq 0,6$).

Par conséquent, elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 06/12/2026.

WALBOURG - STADE COPAINS 1 - NNI 675110101

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 12/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 168Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,63

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 06/12/2026.

PLOBSHEIM - COMPLEXE SPORTIF DU LANGENSAND - NNI 673780101

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 20/12/2020.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 14/08/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 15/09/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 264 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,57

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E5 jusqu'au 06/12/2028.

STRASBOURG - STADE DE LA MUSAU 2 - NNI 674822102

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 15/11/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 03/12/2024.

Le relevé de ce jour laisse apparaître des faiblesses sur l'installation.

L'éclairage moyen à obtenir n'est pas conforme à la réglementation E7 ($70 < 75$), même si le coefficient d'uniformité ($0,59 > 0,4$) est suffisant.

La commission suspend le classement de l'éclairage (Entraînement).

Seules les installations d'éclairage, conformes au Règlement des Terrains, peuvent être utilisées en compétitions officielles.

LINGOLSHEIM - STADE JOFFRE LEFEBVRE 3 - NNI 672670103

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 07/08/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 05/11/2024.

Le relevé de ce jour laisse apparaître des faiblesses sur l'installation.

L'éclairage moyen à obtenir n'est pas conforme à la réglementation E7 ($70 < 75$), même si le coefficient d'uniformité ($0,51 > 0,4$) est suffisant.

La commission suspend le classement de l'éclairage (Entraînement).

Seules les installations d'éclairage, conformes au Règlement des Terrains, peuvent être utilisées en compétitions officielles.

2.3 Changement de niveau de classement

SCHWINDRATZHEIM - STADE JEAN JACQUES DUTT 2 - NNI 674600102

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 13/01/2025.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 06/11/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré le 16/06/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 186Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,69

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 06/12/2028.

REIPERTSWILLER - STADE DE LA FORÊT 1 - NNI 673920101

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 12/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 10/12/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 178 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,44

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,62

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 06/12/2026.

KINGERSHEIM - STADE DE LA PLAINE DE FOOT 1 - NNI 681660101

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 15/11/2024.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 26/11/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 143 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,24

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,42

Les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,24 au lieu de $\geq 0,4$ et le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,42 au lieu de $\geq 0,6$).

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 06/12/2026.

2.4 Avis préalable

WITTENHEIM - STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 - NNI 683760101

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 27/11/2024 pour un E6 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 08/11/2024.

Elle constate dans l'étude technique :

- o 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 24m et 26m LED (3 par mât)
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 159 Lux
- o U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54
- o U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,71
- o GR à 48,9
- o Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.

OHLUNGEN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 673590102

L'éclairage est classé en E5 jusqu'au 04/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 05/12/2024 pour un E6 (LED) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- o 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 21,5m (3 par mât)
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 189 Lux
- o U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,63
- o U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,82
- o GR à 44,7
- o Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.

OBERNAI - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 673480101

L'éclairage est classé en E5 jusqu'au 13/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 03/12/2024 pour un E5 (LED) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- o 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 24,7m et 29,6m (8 par mât)
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 284 Lux
- o U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56
- o U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78
- o GR à 47
- o Aire de jeu de 105 x 67 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E5.

OBERNAI - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 673480102

L'éclairage est classé en E5 jusqu'au 29/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 03/12/2024 pour un E5 (LED) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- o 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22m (4 par mât)
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 283 Lux
- o U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,66
- o U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83
- o GR à 44,7
- o Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E5.

BIESHEIM - STADE DES MARRONNIERS - NNI 680360103

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 27/11/2024 pour un E5 (LED) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 19 m (4 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 278Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,60
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,80
- GR à 45,2
- Aire de jeu de 105 x 68 mètres (projet d'un terrain en gazon synthétique à la place d'une pelouse naturelle)

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E5.

2.5 Affaires diverses